

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018**  
**DELIBERATION N° 09**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

L'an deux mil dix huit, le dix huit octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h30), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h30), M. LAIGUILLON, Mmes CANDILLIER (à partir de 17h50), BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, M. MASSONDE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LANGLOIS à M. ESMIEU (à partir de 20h30), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 17h50), Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30), Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE, M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON, Mme PICARD-FELICES par Mme CAPDEVIELLE.

**Secrétaire :**

Mme BENSOUSSAN

---

*Entendu le rapport de M. le Maire*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Rénovation - extension de la médiathèque centrale – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Installée il y a plus de 40 ans sur le site de l'ancien palais épiscopal, celle qui était alors la première « médiathèque » d'Aquitaine est aujourd'hui le service public de la Ville le plus fréquenté, avec plus de 10 000 emprunteurs, plus de 150 000 prêts annuels. Elle a connu ces dernières années plusieurs projets d'informatisation pour voir son système d'information se renouveler complètement et devenir progressivement opérationnel depuis juin 2018.

Ainsi, grâce à la richesse de ses collections, et son offre ciblée à destination des professionnels et du grand public dont le programme Bilketa, la médiathèque de Bayonne est devenue un pôle de référence national. Elle a d'ailleurs obtenu, dans ce cadre, le label de Bibliothèque Numérique de Référence (B.N.R.).

C'est dans ce contexte, qui consacre la qualité du service de lecture publique à Bayonne, que la Ville a décidé de s'engager dans une opération majeure de rénovation du bâtiment central implanté au cœur du centre ancien, face à la cathédrale. Les travaux programmés se composent d'une extension, puis d'une rénovation.

Le conseil municipal a approuvé le processus de désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre lors de la séance du 6 avril 2017, dont les étapes sont rappelées ci-dessous :

- un concours restreint conformément aux articles 88 et 89 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics ;
- le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) ;
- une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables menée conformément à l'article 30-I-6° du décret avec le ou les lauréats du concours choisi par l'acheteur.

L'enveloppe financière de l'opération de rénovation et d'extension de la médiathèque s'élève à 9 500 000 € HT, et se répartissant comme suit :

- la construction/rénovation du bâti : 8 700 000 €,
- l'aménagement du square : 300 000 €,
- le mobilier : 500 000 €.

Suite à l'avis de concours cinq équipes ont été retenues parmi les 60 candidatures reçues et analysées par le jury réuni le 28 septembre 2017 :

- Stéphane Bigoni, Paris
- Dominique Coulon et associés, Strasbourg
- Deshoulières et Jeanneau architectes, Poitiers
- Philippe Prost, Paris
- Nieto Sobejano Arquitectos, Madrid

Ces équipes ont été invitées à remettre leurs projets que le jury, au vu des critères de jugement annoncés dans les pièces de la procédure, a examinés et classés le 18 juin 2018. Ainsi et après la levée de l'anonymat, les projets des cinq équipes ont été classés de la manière suivante :

- n° 1 : Deshoulières et Jeanneau
- n° 2 : Stéphane Bigoni
- n° 3 : Dominique Coulon et associés
- n° 4 : Philippe Prost
- n° 5 : Nieto Sobejano Arquitectos

Le projet de l'équipe Deshoulières est apparu le meilleur au regard de ses qualités architecturales et fonctionnelles. En effet il ressort de l'analyse du jury que le square mais surtout la façade du bâtiment sont, au regard du critère « qualité architecturale et intégration au site », contextualisés, modernes et qu'ils s'intègrent dans leur environnement urbain. L'entrée dessinée offre à l'équipement une grande lisibilité. L'équipe a imaginé en outre une continuité très séduisante entre l'intérieur et l'extérieur par un jeu de gradins.

Par ailleurs, ce projet est apparu de loin le plus respectueux des attentes de la maîtrise d'ouvrage en termes de fonctionnement, l'ensemble des éléments du programme ayant été pris en compte.

Ainsi il a été classé très nettement en première position, puisque ce fut le premier choix pour 10 des 13 membres du jury qui s'explique par la supériorité des réponses apportées par ce projet aux exigences du maître de l'ouvrage.

Au vu du procès-verbal le maire a désigné lauréate l'équipe Deshoulières et Jeanneau et un avis de résultat de concours en ce sens a été publié.

Dans la continuité du processus de choix, l'équipe Deshoulières et Jeanneau a été invitée à remettre une offre financière initiale, comportant ses honoraires, la répartition de ceux-ci par co-traitant et éléments de mission, ainsi qu'une méthodologie de travail répondant aux attendus de la maîtrise d'ouvrage sur le déroulement de la mission décrits dans le cahier des charges.

Le forfait total proposé s'élevait à 1 449 070 € HT. D'un point de vue méthodologique cette proposition était constituée d'un assemblage de notes produites par les différents co-traitants et manquait ainsi d'une synthèse permettant de garantir que le pilotage de l'opération serait assuré de manière efficace. Par ailleurs les réponses aux attendus de la ville quant aux différents éléments de mission devaient être précisées.

Les éléments financiers et techniques de cette offre ont été négociés lors d'une réunion menée par Monsieur le maire le 5 septembre 2018.

A l'issue de cette réunion l'équipe a été invitée à remettre une offre finale. L'équipe propose ainsi un forfait total de rémunération à 1 393 090 € HT, décomposé en 1 017 030 € HT pour la mission de base (taux de rémunération : 11,69 % de 8 700 000 € HT), 49 000 € HT pour la mission diagnostic et 327 060 € HT pour les missions complémentaires et autres missions.

La note méthodologique présente désormais l'ensemble des précisions relatives à la coordination et à l'organisation que l'équipe de maîtrise d'œuvre compte mettre en place durant les études et l'exécution des travaux. Le mandataire coordonnera les différents pôles constituant son équipe (Pôle Enveloppe et Technique du Bâtiment, Pôle agencement intérieurs et Pôle aménagements extérieurs), centralisera et prendra en charge la synthèse de l'ensemble des livrables, en concertation continue avec la maîtrise d'ouvrage. La note méthodologique fournie et corrigée par l'équipe répond qui plus est aux attentes et au cahier des charges de la maîtrise d'ouvrage en termes de rendu, d'organisation et de respect des objectifs.

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Deshoulières et Jeanneau, qui a su prendre en compte les attentes qui avaient été formulées au cours de la négociation, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

*Ont signé au registre les membres présents.*

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE (avec mandat),  
MM. DUZERT, ETCHETO, PALLAS, ARTIAGA votent contre.

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne